



PREFET DE LA SARTHE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 65 - DECEMBRE 2011**

# SOMMAIRE

## DIRECCTE

Arrêté N °2011264-0032 - Arrêté DIRECCTE n ° 2011-72-03 portant subdélégation de signature à M. Emile RUBLON, directeur de l'Unité territoriale DIRECCTE de la Sarthe .....	1
---	---

## PREFECTURE 72

### DAMI

Arrêté N °2011357-0015 - M. Charles- Henri ROULLEAUX DUGAGE, directeur départemental des finances publiques de la Sarthe : délégation de signature .....	4
Arrêté N °2011357-0017 - M. Charles- Henri ROULLEAUX DUGAGE, directeur départemental des finances publiques de la Sarthe et M. Philippe SOUQUET, directeur divisionnaire, responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe : délégation de signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur .....	8
Arrêté N °2011357-0018 - M. Charles- Henri ROULLEAUX DUGAGE, directeur départemental des finances publiques de la Sarthe à compter du 1er décembre 2011 : délégation de pouvoirs - Homologation des rôles d'impôts directs .....	11
Arrêté N °2011357-0021 - Suppléance de Mme Magali DEBATTE, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, du lundi 26 décembre 2011 inclus jusqu'au vendredi 30 décembre 2011 inclus .....	14





PREFET DE LA SARTHE

## **Arrêté n ° 2011264-0032**

**signé par SCHMITT Alain- Louis  
le 21 Septembre 2011**

**DIRECCTE**

Arrêté DIRECCTE n ° 2011-72-03 portant  
subdélégation de signature à M. Emile  
RUBLON, directeur de l'Unité territoriale  
DIRECCTE de la Sarthe

**PREFECTURE DE LA SARTHE**

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

---

**Arrêté n° 2011-72-03 portant subdélégation de signature  
à Monsieur Emile RUBLON, directeur du travail**

LE PREFET DE LA SARTHE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe ;
- VU l'arrêté ministériel du 9 février 2010 nommant M. Alain-Louis SCHMITT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU l'arrêté préfectoral de la Sarthe n° 2011006-0063 du 10 janvier 2011 portant délégation de signature à Monsieur Alain-Louis SCHMITT, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi .

**ARRETE**

**Article 1 :**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Emile RUBLON, directeur de l'Unité territoriale de la Sarthe, à l'effet de signer, au nom du préfet du département de la Sarthe, les actes et décisions contenus dans l'arrêté n° 2011006-0063 du 10 janvier 2011 susvisé, à l'exception des matières listées aux paragraphes IX et X de l'article 1er.

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emile RUBLON, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :

Monsieur Daniel RUAULT, directeur adjoint du travail ;  
Monsieur Anthony LONGUET, directeur adjoint du travail.

**Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1 et 2, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée par :

1. M. Gilles FOURAGE, directeur adjoint du travail,
2. M. Didier ROGER, inspecteur du travail.

**Article 4 :**


L'arrêté de subdélégation de signature n° 2011-72-02 du 11 août 2011 est abrogé.

**Article 5 :**

Monsieur Emile RUBLON, directeur l'Unité territoriale, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Fait à Nantes, le 21 septembre 2011

Le Préfet et par délégation,  
Le directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi



Alain-Louis SCHMITT



PREFET DE LA SARTHE

## **Arrêté n °2011357-0015**

**signé par LELARGE Pascal  
le 01 Décembre 2011**

**PREFECTURE 72  
DAMI**

M. Charles- Henri ROULLEAUX DUGAGE,  
directeur départemental des finances publiques  
de la Sarthe : délégation de signature

**PREFET DE LA SARTHE**

**DIRECTION DES ACTIONS ET  
MUTUALISATIONS INTERMINISTERIELLES**  
*Bureau de l'Immobilier et de la Coordination*

Arrêté n° 2011357-0015 du **1** DEC. 2011

**OBJET** : Délégation de signature à M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE,  
directeur départemental des finances publiques de la Sarthe.

---

**LE PREFET DE LA SARTHE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011, relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe ;

VU le décret du 30 septembre 2011 portant nomination de M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Sarthe ;

VU la décision du 4 octobre 2011 fixant au 1<sup>er</sup> décembre 2011 la date d'installation de M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE, administrateur général des finances publiques, dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Sarthe ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE, directeur départemental des finances publiques de la Sarthe, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

.../...



Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux.	Art. L. 3212-2, Art R 1111-2, R 2123-2, R 2123-8, R 2222-1, R 2222-6, R 2222-9, R 2222-15, R 2222-24, R 3211-2, R 3211-3, R 3211-6, R 3211-7, R 3211-25, R 3211-26, R 3211-38, R 3211-39 et R 3211-44 du code général de la propriété des personnes publiques.
2	Passation au nom de l'Etat des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.	Art. R. 1212-1 et R 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques..
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2222-18 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6 et R 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.
7	Opérations relatives aux biens dépendant de patrimoines privés dont l'administration ou la liquidation ont été confiées au service du Domaine.	Art. 809 à 811-3 du code civil. Loi validée du 5 octobre 1940. Loi validée du 20 novembre 1940. Ordonnance du 5 octobre 1944.

**ARTICLE 2 :** M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE, directeur départemental des finances publiques de la Sarthe, peut donner sa délégation aux agents placés sous son autorité, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation. Toute subdélégation de signature est soumise au préalable à l'avis du préfet.

Cette délégation de signature sera prise, au nom du Préfet de la Sarthe, par arrêté de délégation qui devra être transmis au Préfet de la Sarthe, aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**ARTICLE 3 :** L'arrêté préfectoral n° 2011006-0050 du 10 janvier 2011 portant délégation de signature à M. Jean-Marc TEULIERES, directeur des finances publiques de la Sarthe, est abrogé.

.../...

**ARTICLE 4** : Le directeur des finances publiques de la Sarthe rend compte au préfet de l'utilisation de la délégation de signature par la transmission trimestrielle du registre de l'emploi de cette délégation.

**ARTICLE 5** : La secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, le directeur départemental des finances publiques de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

**LE PREFET,**

**Pascal LELARGE**





PREFET DE LA SARTHE

## **Arrêté n °2011357-0017**

**signé par LELARGE Pascal  
le 01 Décembre 2011**

**PREFECTURE 72  
DAMI**

M. Charles- Henri ROULLEAUX DUGAGE,  
directeur départemental des finances publiques  
de la Sarthe et M. Philippe SOUQUET,  
directeur divisionnaire, responsable du pôle  
pilotage et ressources de la direction  
départementale des finances publiques de la  
Sarthe : délégation de signature des actes  
relevant du pouvoir adjudicateur

**PREFET DE LA SARTHE**

**DIRECTION DES ACTIONS ET  
MUTUALISATIONS INTERMINISTERIELLES**  
*Bureau de l'Immobilier et de la Coordination*

Arrêté n° 2011357-0017 du **1 DEC. 2011**

**OBJET** : Délégation de signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE, directeur départemental des finances publiques de la Sarthe et à M. Philippe SOUQUET, directeur divisionnaire, responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe.

---

**LE PREFET DE LA SARTHE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le code des marchés publics ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret du 23 décembre 2010 portant nomination de M Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe ;

VU le décret du 30 septembre 2011 portant nomination de M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE, administrateur général des finances publiques et l'affectant à la direction départementale des finances publiques de la Sarthe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011 ;

.../...

**VU** la décision du 11 mai 2010 portant nomination de M. Philippe SOUQUET, directeur divisionnaire, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques de la Sarthe ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE, directeur départemental des finances publiques de la Sarthe, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962.

**ARTICLE 2** : Délégation est donnée à M. Philippe SOUQUET, directeur divisionnaire, responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes d'ordonnancement secondaire relevant du pouvoir adjudicateur.

**ARTICLE 3** : Le directeur départemental des finances publiques de la Sarthe rend compte au préfet de l'utilisation de la délégation de signature par la transmission trimestrielle du registre de l'emploi de cette délégation.

**ARTICLE 4** : L'arrêté préfectoral n° 2011101-0014 du 11 avril 2011 portant délégation de signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Jean-Marc TEULIERES, directeur départemental des finances publiques de la Sarthe, et à M. Philippe SOUQUET, directeur divisionnaire, responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe, est abrogé.

**ARTICLE 5** : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques de la Sarthe, et le responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

**LE PREFET,**

**Pascal LELARGE**





PREFET DE LA SARTHE

## **Arrêté n °2011357-0018**

**signé par LELARGE Pascal  
le 01 Décembre 2011**

**PREFECTURE 72  
DAMI**

M. Charles- Henri ROULLEAUX DUGAGE,  
directeur départemental des finances publiques  
de la Sarthe à compter du 1er décembre 2011 :  
délégation de pouvoirs - Homologation des  
rôles d'impôts directs

**PREFET DE LA SARTHE**

**DIRECTION DES ACTIONS ET  
MUTUALISATIONS INTERMINISTERIELLES**

*Bureau de l'Immobilier et de la Coordination*

Arrêté n° 2011357-0018 du **1** DEC. 2011

**OBJET** : Délégation de pouvoirs, relative à l'homologation des rôles d'impôts directs, à M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE, directeur départemental des finances publiques de la Sarthe à compter du 1er décembre 2011.

---

**LE PREFET DE LA SARTHE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU les conventions conclues entre la République française et les Etats étrangers prévoyant une assistance administrative en matière de recouvrement ;

VU les articles 1658 et 1659 du code général des impôts fixant les conditions d'homologation des rôles d'impôts directs et des taxes assimilées ;

VU l'article 376-0 bis de l'annexe II au code général des impôts ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret du 23 décembre 2010 nommant M.Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe ;

VU le décret du 30 septembre 2011 portant nomination de M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Sarthe ;

.../...

VU la décision du 4 octobre 2011 fixant au 1<sup>er</sup> décembre 2011 la date d'installation de M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE, administrateur général des finances publiques, dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Sarthe ;

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er** : Délégation de pouvoirs, pour rendre exécutoires les rôles d'impôts directs et des taxes assimilées ainsi que les titres de recouvrement émis par les Etats étrangers dans le cadre des conventions bilatérales d'assistance administrative au recouvrement, est donnée aux collaborateurs du directeur départemental des finances publiques de la Sarthe ayant au moins le grade d'administrateur des finances publiques adjoint, à l'exclusion de ceux ayant la qualité de comptable.

**ARTICLE 2** : L'arrêté préfectoral n° 2011299-0006 du 1er septembre 2011, portant délégation de pouvoirs, relative à l'homologation des rôles d'impôts directs à M. Jean-Marc TEULIERES, directeur départemental des finances publiques de la Sarthe, est abrogé.

**ARTICLE 3** : La secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe et le directeur départemental des finances publiques de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Sarthe.

**LE PREFET,**

**Pascal LELARGE**







PREFET DE LA SARTHE

## **Arrêté n °2011357-0021**

**signé par LELARGE Pascal  
le 26 Décembre 2011**

**PREFECTURE 72  
DAMI**

Suppléance de Mme Magali DEBATTE,  
secrétaire générale de la préfecture de la  
Sarthe, du lundi 26 décembre 2011 inclus  
jusqu'au vendredi 30 décembre 2011 inclus



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE LA SARTHE**

**DIRECTION DES ACTIONS ET  
MUTUALISATIONS INTERMINISTÉRIELLES**  
*Bureau de l'Immobilier et de la Coordination*

Arrêté n° 2011357-0021 du 26 DEC. 2011

**OBJET** : Suppléance de Mme Magali DEBATTE, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, du lundi 26 décembre 2011 inclus jusqu'au vendredi 30 décembre 2011 inclus.

---

**LE PREFET DE LA SARTHE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi du 2 mars 1982 précitée relative aux nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du 13 juillet 2010 nommant M. Etienne GENET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Sarthe ;

VU le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe ;

VU le décret du 30 mai 2011 nommant Mme Magali DEBATTE, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

VU l'absence de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe du lundi 26 décembre 2011 inclus jusqu'au vendredi 30 décembre 2011 inclus ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La suppléance de Mme Magali DEBATTE, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, absente du département lundi 26 décembre 2011 inclus jusqu'au vendredi 30 décembre 2011 inclus, sera exercée par M. Etienne GENET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Sarthe. Il reçoit, à ce titre, la délégation de signature conférée par l'arrêté préfectoral n° 2011335-0007 du 5 décembre 2011 à Mme Magali DEBATTE, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe.

.../...

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera notifié à M. Etienne GENET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Sarthe, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

**LE PREFET,**

**Pascal LELARGE**

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line followed by a horizontal line that curves slightly to the right.